

■ Actualités du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN)

Si plusieurs **propositions de loi** ont été déposées sur le ZAN (TRACE, Le Feur...), au Sénat et à l'Assemblée Nationale, elles **ne sont pas inscrites à l'agenda** parlementaire.

Les objectifs de la loi Climat et Résilience, complétée par la loi « ZAN 2 », **restent inchangés** : réduction de moitié de la consommation foncière sur la période 2021-2030 par rapport à 2011-2020 et atteinte du ZAN en 2050.

Le Conseil Régional devait différencier cet objectif de réduction pour chaque territoire dans son SRADDET avant le 22 novembre 2024. Ce dernier n'a pas été modifié pour intégrer les objectifs de sobriété foncière.

➔ Dans ce cas, un **objectif uniforme de -50%** s'applique au SCoT en révision, ou en leur absence aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux ou intercommunaux.

Actualités du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN)



Une exposition sur la sobriété foncière en Pays de la Loire

La DREAL mobilise autour d'une exposition dédiée à la sobriété foncière :
En partenariat avec les acteurs de l'aménagement régionaux, une **exposition** et des **animations** sont prévues au mois de **décembre 2025** à l'**ensa de Nantes**.

Vous êtes invités à :

- ✓ Visiter l'exposition,
- ✓ Assister aux conférences et tables-rondes thématiques,
- ✓ Mettre à disposition des ressources dans la bibliothèque partagée.